

**Relevé de conclusions de la 25<sup>ème</sup> réunion de la CLE**

**Mardi 10 Juillet 2019 au CREA**

**Ordre du jour :**

1. Avancement du SAGE et travaux de la CLE
2. Campagne de mesures qualité 2018-2019 sur les cours d'eau du SAGE
3. Problématique « quantité » sur le SAGE (Etude sur la nappe de la Craie)
4. Evolution des statuts du SIABAVES
5. L'animation du SAGE en 2019

**Présence des membres de la CLE :** (14 membres présents et 3 pouvoirs)

Collège des "élus"			
Communauté Urbaine du Grand Reims	Francis	BLIN	x
Communauté Urbaine du Grand Reims	Claude	VIGNON	x
Syndicat intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle et Suipe (SIABAVES)	Christophe	MADELAIN	x
Association des Maires de l'Aisne	James	COURTEFOIS	x
SIGMAA	Rémy	GILET	x
Association des Maires de la Marne 2	Serge	HIET	x
Parc Naturel Régional (PNR) de la Montagne de Reims	Eva	POILVE	x
Entente Oise Aisne	Hervé	GIRARD	x

Collège des représentants des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations			
FPPMA 02	Gilbert	LANTSOGHT	x
Union des Sylviculteurs de la Marne	Michel	THIRION	x
UFC que Choisir de la Marne	Jean-Marie	ABBADIE	x
Marne Nature Environnement	Frédéric	PERARD	Pouvoir à M. ABBADIE

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics			
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Anne-Louise	GUILMAIN	x
Agence Française de la Biodiversité	Michel	MENKE	x
DREAL Hauts-de-France	Loïc	BARTHELEMY	Pouvoir à DDT 02
Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant	Joël	SCHLOSSER	x
DDT de la Marne	Isabelle	LOREAUX	x
CRPF Grand Est	Laurence	CARNNOT	Pouvoir à Union des sylviculteurs de la Marne

Autres participants			
Directeur SIABAVES	Jean Christophe	INGLARD	x

Etaient également présentes :

Khady Yacine POUYE, animatrice du SAGE et contrat d'application et Candice DAVIAUD animatrice contrats sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suipe

M. HIET ouvre la séance, en rappelant la dernière réunion qui s'est tenu en novembre 2017 ainsi que les contraintes qui ont empêché l'organisation d'une réunion CLE depuis lors. Il rappelle le départ de l'ancienne animatrice SAGE Carine Obriot, et précise que son intérim a

été fait par Candice Daviaud jusqu'au recrutement de la nouvelle animatrice Khady Yacine POUYE. Il finit allocution en présentant l'ordre du jour de la réunion.

## **1. Avancement du SAGE et travaux de la CLE**

Les différents points évoqués sont les suivants

- Modifications du SAGE
- Validation du rapport d'activité de la CLE 2017-2018
- Autres travaux

Modifications du SAGE : Lors de la précédente réunion, le projet de modification du SAGE (mise en compatibilité avec le SDAGE 2016-2021) a été présenté aux membres de la CLE.

Un rapport de modification ainsi qu'une note de présentation des modifications ont été rédigés par les anciennes animatrices.

Cependant, le SDAGE 2016-2021 ayant été invalidé, la mise en compatibilité du SAGE ne s'imposait plus (Rf présentation).

Il a donc été décidé à l'unanimité, par les membres de la CLE présents à la réunion, d'attendre le nouveau SDAGE 2022-2026 pour la poursuite de la procédure tout en sachant que ce futur SDAGE sera mis en consultation à partir de novembre 2020. La procédure de mise en compatibilité pourra donc être reprise dès lors que la consultation du SDAGE sera lancée.

### Validation rapport d'activité de la CLE 2017-2018 :

Un rapport d'activité unique de la CLE a été élaboré pour les années 2017 et 2018. Ce rapport a été présenté lors de la réunion et est consultable au besoin.

- ➔ Le Quorum n'ayant pas été atteint, la validation du document se fera lors d'une prochaine réunion CLE.

### Autres travaux :

Les travaux de la CLE, durant le premier semestre de l'année 2019, ont été présentés lors de la séance. Ces travaux ont consisté en :

- La tenue de 3 réunions du bureau
- Une réponse à la consultation portant sur l'état des lieux futur SDAGE
- Les prémices d'une réflexion sur une gestion quantitative à l'échelle du territoire du SAGE
- Les avis sur les Dossiers Loi sur l'Eau et documents d'urbanismes (en cours et/ou arrêtés) sur le territoire du SAGE

## **2. Campagne de mesures qualité 2018-2019 sur les cours d'eau du SAGE**

Des campagnes de mesure de la qualité des cours d'eau ont été lancées en 2018 au niveau des 3 contrats globaux se trouvant à l'échelle du SAGE Aisne Vesle Suiippe.

Les résultats des premières campagnes ont été présentés lors de la réunion (Rf présentation).

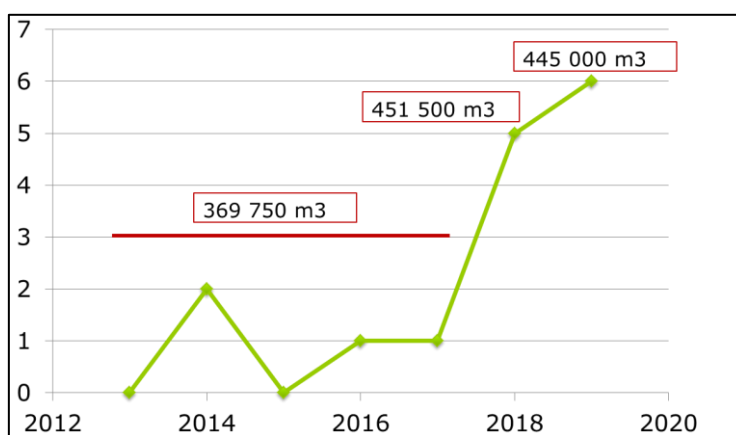
Des remarques ont été apportées par l'Agence de l'eau en ce qui concerne la qualité des masses d'eau :

En effet, un nouvel indicateur dénommé I2M2 est désormais pris en compte dans les mesures de qualité (Biologique) des cours d'eau et est plus restrictif que l'IBGN. De fait, même si les campagnes de mesures montrent des cours d'eau globalement en bon état, Ce nouvel indicateur, s'il est pris en compte, pourrait en déclasser certains.

### 3. Problématique « quantité » sur le SAGE (Etude sur la nappe de la Craie)

Cette problématique entre dans le contexte de l'augmentation des avis portant sur les dossiers de prélèvements (majoritairement agricoles). En effet plus d'une dizaine de dossiers ont été soumis à la CLE, par les services de l'état et pour avis, depuis 2017.

Le graphe ci-dessous représente le nombre de dossiers forages qui ont été instruites par la CLE depuis l'élaboration du SAGE (2013) ainsi que le cumul des volumes que ces dossiers constituent.



Le manque de connaissances sur le comportement de la ressource souterraine ainsi que l'impact des prélèvements cumulés sur la nappe a poussé les membres de la CLE à réfléchir sur la problématique d'une gestion quantitative à l'échelle du territoire du SAGE, et de la nappe de la Craie en Particulier. Cette gestion quantitative pourrait passer par une étude de la nappe afin d'avoir une connaissance plus fine de son comportement mais aussi pouvoir anticiper sur les années à venir, notamment dans un contexte de changement climatique.

Cette réflexion est motivée par le fait que la nappe de la Craie de Champagne Nord (FRHG 207) pourrait être classée à risque de non atteinte des objectifs de bon état quantitatif en 2021 ; ce qui pourrait le déclasser à l'horizon 2027 si bien sur rien n'est fait.

Le souhait de la CLE est donc de lancer une étude sur la nappe de la Craie, qui aurait pour finalité d'être un outil d'aide à la décision pour définir des volumes prélevables en vue de préserver les débits d'étiage des cours d'eau.

Ont été présentés lors de la réunion (Rf présentation) :

- les dispositions du SAGE faisant état de la nécessité d'une bonne gestion quantitative des ressources sur le territoire du SAGE
- le cadre, contexte et motivation liés à la mise en place de cette gestion quantitative
- la pertinence de l'échelle de mise place de l'étude
- le phasage proposé ainsi que les coûts

Plusieurs remarques ont été apportées, cependant, lors de la séance :

- L'idée de faire des arrêtés préfectoraux limités dans le temps ayant été soumis par certains membres de la CLE, Les services de l'état ont spécifié que cette mesure est déjà mis en place et que les pétitionnaires doivent justifier, tout au long du temps qui leur est imparti, que les prélèvements en cours n'ont pas de conséquences sur la

nappe et le bon fonctionnement du cours d'eau. Ils affirment aussi être confrontés à la même problématique que les membres de la CLE lors de l'instruction de ces genres de dossiers, notamment le manque de connaissances sur la ressource et l'impact que ces projets peuvent avoir.

- Une proposition d'élargir l'étude de la nappe de la Craie en dehors du territoire du SAGE a aussi été émise. Il a été acté qu'il serait peut-être intéressant de voir avec les acteurs des autres territoires pour une réflexion dans ce sens.

A noter qu'une subvention allant jusqu'à 80% est possible pour cette étude et sa durée serait de 2 à 3 ans.

→ La CLE souhaite mettre en place cette étude.

#### **4. Evolution des statuts du SIABAVES**

Le directeur du SIABAVE a présenté l'évolution des statuts de la structure de sa création (en 1973) à sa situation actuelle.

Il rappelle les compétences du SIABAVE (rivière, SAGE et contrats d'application), présente l'étude gouvernance qui a été confié à Espelia en 2016 ainsi que les résultats qui en ont découlé (Rf présentation).

La carte de la situation actuelle (provisoire) du SIABAVES et celle de 2020 ont été présentées.

#### **5. Animation 2019 du SAGE**

La cellule d'animation consacrera 0,2 ETP à l'animation du SAGE.

Les missions ont plus été consacré à l'aspect réglementaire à travers :

- ✓ Les dossiers loi sur l'eau
- ✓ Le suivi des documents d'urbanisme du territoire
- ✓ Les Modifications du SAGE
- ✓ Le Fonctionnement du bureau et de la CLE : rapport d'activité

Des remarques ont été apportées par rapport au temps d'animation qui est insuffisante pour la bonne marche du SAGE.

Certains membres de la CLE, et présidents de Communauté de Communes adhérents au SIABAVES souhaitent que cet ETP soit augmenté pour mieux faire marcher le SAGE.

Une Prochaine réunion CLE sera fixée au mois d'Octobre afin de faire valider le Rapport d'Activité
--